

SOMMAIRE DE L'ANNUAIRE 2017-2018

- A) Composition des commissions et répartition des fonctions (CATT et CDTT du Haut-Rhin)
- B) Consignes administratives et sportives
- C) Calendrier administratif et sportif 2013-2014
- D) Montées et descentes championnat par équipes
- E) Epreuves de coupes
- F) Compétitions individuelles
- G) Attribution des titres départementaux et régionaux
- H) Tournois organisés par les associations
- I) Droits d'engagement, cautionnement, droits d'appel, indemnités et amendes
- J) Rappel réglementation des doubles licenciés
- K) Modifications d'articles du règlement technique
- L) Convention régionale relative au Protocole d'accord FFTT/FSCF/FSGT
- M) Liste des associations (coordonnées des correspondants et adresses des salles)
- N) Classement individuel des joueuses et des joueurs par sociétés

A : COMPOSITION DES COMMISSIONS & REPARTITION DES FONCTIONS (CATT – CDTT68)

I: Commission d'Alsace de Tennis de table

1. Liste des membres :

Robert BETTINGER (68) – Christophe BITARD (68) - Georges BLANCKEART (67) – Eric BOFFY (68)
Roland CLAUSS (67) - Jean-Pierre DITTLY (67) – François DUFOUR (67) - Michel ENGEL (67)
J-Michel FLECK (68) - Bernard KUHN (68) - Jean-Claude NAST (68) - Freddy RITTER (67) – Serge
SUTTER (68) - Jean-Marie WINTZ (67)

2. Répartition des fonctions :

Président :	Michel ENGEL
Vice-Présidents :	Bernard KUHN J-Pierre DITTLY
Secrétaire de séance :	Freddy RITTER
Trésorier :	J-Pierre DITTLY
Responsable Technique :	Jean-Claude NAST
Responsable équipements :	J-Pierre DITTLY
Responsable Arbitrage :	Georges BLANCKEART
Référant :	Maurice TRUTT

3. Composition du Bureau :

Michel ENGEL – Bernard KUHN – Jean-Claude NAST – J-Marie WINTZ

La correspondance concernant la CRTT est à transmettre à M Michel ENGEL

4. Membres délégués à la Commission Mixte Régionale :

J-Pierre DITTLY – Michel ENGEL – Bernard KUHN – Jean-Claude NAST

5. Adresses utiles :

Michel ENGEL – 18, rue de Dieffenthal – 67600 SELESTAT – Tél. : 03.88.82.50.37

II COMMISSION DEPARTEMENTALE 68

1. Liste des membres :

AUBIN Serge	8, rue des Vergers	68116 GUEWENHEIM	03.89.82.57.02 (D)	aubin2@orange.fr
BETTINGER Robert	29, rue des Trois Epis	68040 INGERSHEIM	03.89.27.45.11 (D)	robert.bettinger68@gmail.com
BITARD Christophe	10, rue du Charme	68740 HIRTZFELDEN	03.89.81.28.08 (D) 06.23.21.13.23 (P)	bitard.family@wanadoo.fr
BOFFY Eric	3, route de Mulhouse	68290 MASEVAUX	03.89.38.94.57 (D) 06.07.50.43.88 (P)	eboffyping@aol.com
DAUTUN Fabrice	26, rue d'Ottmarsheim	68100 MULHOUSE	06.68.70.60.80 (P)	fabfabckool@hotmail.fr
GSTALTER Christian	25, rue des Fontaines	68500 ISSENHEIM	03.89.74.34.07 (D) 06.25.84.41.82 (P)	christian.gstalter@wanadoo.fr
HAEFFLINGER Charles	5, rue des Rochers	68540 BOLLWILLER	03.89.48.24.52 (D)	charlyping@sfr.fr
KUHN Bernard	20, rue de l'Ardèche	68270 WITTENHEIM	03.89.50.00.73 (D)	kuhn.bernard.ping@gmail.com
LUCIANI Ivo	31B, rue de Huningue	68300 SAINT-LOUIS	09.51.63.90.23 (D) 0041.79.367.99.49 (P)	lucianivo@free.fr
MEYER Monique	14, rue de Jepsheim	68150 OSTHEIM	03.89.47.62.86 (D) 06.85.16.86.66 (P)	mmeyer1402@orange.fr
NAST Jean-Claude	15, rue du Heidenberg	68570 OSENBACH	03.89.47.06.58 (D)	
REINHART Maxime	13A, rue de la Source	68500 ORSCHWIHR	06.12.28.26.12 (P)	reinhard.maxime@gmail.com
SCHAFFHAUSER Daniel	49, rue Vauban	68500 BERGHOLTZ	03.89.76.01.94 (D)	schaffhauser.daniel@wanadoo.fr
SUTTER Serge	4, rue des Alpes	68400 RIEDISHEIM	06.87.50.82.15 (P)	serge.sutter1@orange.fr

2 Répartition des fonctions:

Président:	KUHN Bernard
Président délégué	BETTINGER Robert
Secrétaire:	HAEFFLINGER Charles
Trésorier:	MEYER Monique
Responsable du secteur de COLMAR:	BETTINGER Robert
Responsable du secteur de GUEBWILLER:	NAST Jean-Claude
Responsable du secteur de MULHOUSE:	SUTTER Serge
Responsable du secteur de THANN-MASEVAUX:	BOFFY Eric
Responsable technique:	BETTINGER Robert
Responsable du championnat des Jeunes.....	MEYER Monique
Responsables des épreuves de coupe:	SCHAFFHAUSER Daniel
Responsable du classement individuel et de l'informatique :	BITARD Christophe
Responsable du matériel:	MEYER Monique
Responsable des compétitions par équipes	KUHN Bernard
Responsable des rencontres de barrage:	le Bureau
Homologation des tournois:	KUHN Bernard
Relations avec la CNTT de la FSCF:	NAST Jean-Claude
Responsable de la Presse:	SCHAFFHAUSER Daniel

Adresse des sites WEB:

<http://www.agr-tt.fr>

<http://www.agr-fscf.fr>

3. Membres du Bureau:

BETTINGER Robert - HAEFFLINGER Charles - MEYER Monique - KUHN Bernard ainsi que les **Responsables de Secteur**

4. Membres de la Commission des Individuels:

BETTINGER Robert – DAUTUN Fabrice - HAEFFLINGER Charles - KUHN Bernard - LUCIANI Ivo
MEYER Monique - NAST Jean-Claude – REINHART Maxime - SUTTER Serge

5. Membres de la Commission des Litiges:

AUBIN Serge - BETTINGER Robert - BOFFY Eric - DAUTUN Fabrice - KUHN Bernard -
SCHAFFHAUSER Daniel – SUTTER Serge.

6. Membre du Comité Départemental AGR du Haut-Rhin chargé des relations avec la CDTT 68:

LAMEY Bernard - 18, rue Poincaré - 68250 ROUFFACH – Tél : 03.89.78.51.01 (P 06.24.07.52.79)

8. Membre de la Commission AGR-ALSACE (responsable 68 pour les Nationaux) :

FLECK J-Michel – 28, rue Principale – 68570 WINTZFELDEN – Tél : 06.87.94.64.56

7. Membres d'honneur de la CDTT du Haut-Rhin:

FIMBEL Jean-Paul - GUERIN Yves - MALIESKY Claude - OTTENWELTER Marius

III SECRETARIAT:

La correspondance courante est à transmettre au président de la CDTT ou au responsable concerné (voir ci-dessus). Toute correspondance concernant les affiliations, les licences et les commandes de matériel est à adresser au secrétariat général de l'

A.G.R. - 27, rue des Juifs - 67081 STRASBOURG
Tél. 03.88.21.29.82 - FAX 03.88.21.29.83

Disponible pour tout renseignement

Comité Départemental AGR du Haut-Rhin
147, avenue Aristide Briand - 68200 MULHOUSE
Tél. 03.89.60.41.13

Également à votre disposition pour tout renseignement d'ordre administratif.
En respectant ces instructions, vous faciliterez grandement la tâche des différents responsables.

B: CONSIGNES ADMINISTRATIVES ET SPORTIVES

1. Catégories d'âge (masculins et féminines)

Vétérans	:	nés en 1978 et avant
Seniors	:	nés en 1998 et avant
Juniors	:	nés en 1999 et 2000
Cadets - Cadettes	:	nés en 2001 et 2002
Minimes (G et F)	:	nés en 2003 et 2004
Benjamins et Benjamines	:	nés en 2005 et 2006
Poussins et Poussines	:	nés en 2007 et après

2. Homologation des licences

Les licences sont validées par le secrétariat général de l'A.G.R. qui s'occupe de l'ensemble des formalités de validation. Prière de consulter la note d'information diffusée à ce sujet.

Les tarifs pour la saison 2017-2018 sont les suivants:

Joueurs et joueuses nés en 1998 et avant :	30,20€
Joueurs et joueuses nés en 1999 et 2000 :	29,00€
Joueurs et joueuses nés en 2001 et 2002 :	24,10€
Joueurs et joueuses nés en 2003 et 2004 :	23,10€
Joueurs et joueuses nés en 2005 et 2006 :	20,00€
Joueurs et joueuses nés en 2007 et après :	18,80€
Dirigeant ne pratiquant pas la compétition :	28,00€
Licence "loisir" (ne permet pas de jouer en compétition) :	19,20€

Aucune licence ne pourra être validée si l'association n'a pas renouvelé son affiliation, transmis l'attestation d'assurance et régularisé sa situation financière.

3. Blocs de feuilles de match :

Pour toutes les rencontres officielles, seules les feuilles de match en vente au secrétariat de l'A.G.R. sont à utiliser. Si vous passez commande, prière de le faire par mail sur agr.fscf@wanadoo.fr ou par téléphone au 03 88 21 29 82. Les blocs sont vendus à raison de 25 € l'unité (50 feuillets) et ils peuvent être utilisés pour le championnat et pour les coupes.

4. Trésorerie de la CDTT du Haut-Rhin :

Tout paiement concernant la CDTT (droits d'engagement ou amendes après réception du relevé) doit être effectué exclusivement au trésorier de la CDTT du Haut-Rhin:

Mme Monique MEYER – 14, rue de Jepsheim – 68150 OSTHEIM

Nous vous rappelons que tout paiement par chèque bancaire doit être effectué à l'ordre de:

**AGR Commission Départementale
de Tennis de Table du Haut-Rhin**

Toute somme payée à un autre destinataire, sera considérée comme non versée et entraînera les mêmes sanctions que le non-paiement. Ne sont à transmettre au Secrétariat de l'A.G.R. que les droits concernant la validation des licences, l'affiliation ou le renouvellement d'affiliation et les commandes de matériel.

C) CALENDRIER ADMINISTRATIF ET SPORTIF 2016 - 2017**1. Calendrier régional et départemental (compétitions et réunions)**

Septembre	22	Assemblée Générale CD68 à SOULTZMATT
	22	Début des compétitions par équipes
Octobre	10	Etablissement des calendriers Jeunes à BALDERSHEIM
	16	Début des compétitions par équipes Jeunes
Novembre	9	Réunion de la Commission des Individuels
	11	Individuels Seniors 1er tour à INGERSHEIM
	12	Individuels Jeunes 1er tour (garçons et filles) à INGERSHEIM
Janvier	13	Individuels Seniors 2ème tour à BUHL
	14	Individuels Jeunes 2ème tour (garçons et filles) à BUHL
	23	Réunion de la Commission des Individuels
Février	18	Finales départementales des Individuels à GUEBWILLER
	24	Vétérans départementaux à BURNHAUPT-LE-HAUT
Avril	13	Finales départementales des épreuves de Coupes à WINTZFELDEN
	30	Réunion des membres de la CDTT du Haut-Rhin
Mai	4	Finales AGR-ALSACE des coupes à ZILLISHEIM
	13	Individuels AGR-ALSACE à STRASBOURG
	26	Individuels vétérans AGR-ALSACE à INGERSHEIM
	19/20	Championnat national FSCF à OBERNAI (67)
Juin	15	Assemblée générale de la CDTT68 à BALDERSHEIM
	22	Finales régionales par équipes Seniors
	23	Finales régionales par équipes Jeunes

2. Calendrier national F.S.C.F.

3 et 4/6 : Championnats national FSCF à OBERNAI
22 et 23/04 : Challenge LECUYER à ANCERVILLE (55)

3. Formations Techniques

Les membres des associations uniquement affiliées à l'A.G.R. peuvent participer aux actions de formation mises en œuvre par le technicien fédéral de la FFTT. Il convient de s'adresser directement à la LATT :
13 rue du Château d'Angleterre - 67300 SCHILTIGHEIM

D) MONTEES ET DESCENTES CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1. Compétitions départementales

1.1 A l'issue des matchs « Aller »

Excellence (1 poule de 8 équipes) :

- les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} descendent en Promotion d'Excellence

Promotion d'Excellence (2 poules de 8 équipes) :

- les équipes classées 1^{ère} montent en Excellence
- les équipes classées 8^{ème} descendent en Honneur

Honneur (2 poules de 8 équipes) :

- les équipes classées 1^{ère} montent en Promotion d'Excellence

Dans l'hypothèse où 2 équipes d'un même club ou entente se retrouveraient en position de se croiser à la fin de cette 1^{ère} phase, elles resteraient dans leurs divisions initiales.

1.2 A la fin de la saison

Excellence :

- les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} descendent en Promotion d'Excellence

Promotion d'Excellence :

- les équipes classées 1^{ère} montent en Excellence
- les équipes classées 8^{ème} descendent en Honneur

Honneur :

- les équipes classées 1^{ère} montent en Promotion d'Excellence
- des barrages seront organisés entre les équipes classées 2^{ème} pour une accession éventuelle en cas de désistement
- les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} descendent en promotion d'honneur

Comme la saison dernière, les points acquis lors des rencontres de la 1^{ère} phase « Aller » resteront à nouveau acquis. Les rencontres contre l'équipe reléguée de Promotion d'Excellence seront à nouveau doublés pour assurer l'égalité du nombre de matchs joués.

2. Promotion d'Honneur:

- les équipes classées 1^{ère} montent en Division d'Honneur
- des barrages seront organisés entre les équipes classées 2^{ème} pour une ou plusieurs accession(s) éventuelle(s) en cas de désistement
- des barrages seront organisés pour les équipes classées 7^{ème} où les 2 perdants descendent en Division 1
- les équipes classées 8^{ème} descendent en Division 1

3. Divisions 1

- les équipes classées 1^{ère} montent en Promotion d'Honneur
- des barrages seront organisés entre les équipes classées 2^{ème} pour une ou plusieurs accession(s) éventuelle(s) en cas de désistement
- les équipes classées 8^{ème} descendent en Division 2, des barrages de maintien seront éventuellement organisés pour les équipes classées 7^{ème}

4. Divisions 2

- les équipes classées 1^{ère} montent en Division 1
- des barrages seront organisés entre les équipes classées 2^{ème} pour une ou plusieurs accession(s) éventuelle(s) en cas de désistement

E) EPREUVES DE COUPE

1. Niveau départemental:

Les féminines pourront participer suivant leur classement et leur âge, dans toutes les catégories des Coupes

1.1 Compétition masculine:

Série A: toutes catégories (1 des 2 joueurs classé de 45 à NC)

Série B: 2 joueurs classés de 55 à NC

Série C: 2 joueurs classés de 65 à NC

*Seuls les jeunes des catégories junior et cadet peuvent participer aux épreuves seniors.
Cette épreuve se dispute sur le plan départemental à partir des 8èmes de finale.*

1.2 Compétition réservée aux vétérans:

Vétérans A : 1 joueur classé de 45 à NC, le second pouvant être mieux classé

Vétérans B : 2 joueurs classés de 55 à NC

Vétérans C : 2 joueurs classés de 65 à NC.

1.3 Compétition réservée aux Jeunes:

Cette épreuve est ouverte aux garçons et aux filles. Elle se dispute en 2 séries:

- **Jeunes A : Minimes (un benjamin ou un poussin peut compléter une équipe minime)**

- **Jeunes B : Benjamins et poussins.**

- **Jeunes C : Poussins**

1.4 Compétition mixte:

Féminines sans distinction de classement

Masculin classé de 45 à NC.

2. Niveau régional:

Les vainqueurs de ces épreuves sont qualifiés pour les finales régionales sauf peut-être pour les jeunes C (poussins).

F) CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

1. Individuels "SENIORS ":

1.1 Les séries suivantes se disputeront en 2 tours préliminaires (la série secteur A se disputera le dimanche matin):

- Simple messieurs départementaux B (50 et 55)

- Simple messieurs secteur A (60 et 65)

- Simple messieurs secteur B (70, 75 et 80)

- Simple messieurs secteur C (85, 90 et NC)

16 joueurs de chaque catégorie seront qualifiés pour les finales départementales.

1.2 Les séries suivantes débiteront au niveau départemental :

- Simple messieurs toutes catégories

- Simple messieurs départementaux A (40 et 45)

- Simple dames toutes catégories (50 et moins)

- Simple dames secteur A (55 à 65)

- Simple dames secteur B (70 à NC)

- Simple vétérans

Les dames auront la possibilité de participer, si elles le désirent, aux tours préliminaires avec les messieurs par rapport à leur équivalence de classement.

Sur le plan départemental, les cadets et cadettes (nés en 2001 et 2002) peuvent participer aux tableaux Jeunes et Seniors en fonction de leur classement. Par contre, pour les finales régionales, ils devront jouer obligatoirement en cadets ou cadettes.

2. Individuels "JEUNES" (garçons et filles):

Les jeunes filles sont incorporées dans toutes les séries simples et disputent les deux tours préliminaires. Il reste bien entendu qu'un classement distinct sera établi à l'issue de chaque tour et que la CD qualifiera pour les finales départementales uniquement les joueuses qui auront participé aux phases éliminatoires.

Certains jeunes classés (voir tableau ci-dessous) sont qualifiés d'office pour les finales départementales. Toutefois leur participation devra être confirmée sur les feuilles d'engagement.

CADETS:	joueurs classés 50 et moins
MINIMES:	" " 55 " "
BENJAMINS:	" " 60 " "
POUSSINS:	" " 65 " "

Admissions aux finales départementales :

En cas d'absence lors d'un des tours préliminaires, seuls les joueurs ou joueuses (jeunes filles) produisant un certificat médical ou une attestation de l'employeur justifiant de leur absence et se classant dans les 4 premiers du tour où ils ont été présents pourront accéder aux finales départementales suite à la décision prise par la CDTT en avril 2011.

Toutefois pour les jeunes filles, la CDTT se réserve la possibilité de qualifier des joueuses n'ayant participé qu'à un seul tour afin de compléter les poules.

G) ATTRIBUTION DES TITRES DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX PAR EQUIPES

1. Titres départementaux:

Le titre de Champion du Haut-Rhin sera attribué comme suit:

- en **Excellence** :

Suite au sondage effectué auprès des équipes participant à cette division, une finale départementale opposera l'équipe classée 1^{ère} à l'issue de la 1^{ère} phase « aller » à celle de la 2^{ème} phase « retour » sauf, bien évidemment s'il s'agit de la même équipe

- en **Promotion d'Excellence et en Honneur** :

- si une des équipes qui sont montées à l'intersaison termine 1^{ère} en division supérieure, matchs d'appui triangulaires entre la 2^{ème} équipe montée et les 2 équipes classées 1^{ère} de chaque poule à la fin du championnat
- Dans le cas contraire, 1/2 finales croisées entre le 1^{er} de la phase « aller » de la poule A et le 1^{er} de la phase « retour » de la poule B et vice-versa ; puis finale entre les 2 vainqueurs

- pour les autres divisions par poules :

Les équipes classées 1^{ère} se rencontrent par élimination directe après tirage au sort

2. Titres régionaux:

Les équipes championnes du Haut-Rhin sont qualifiées pour les finales régionales. Les lieux des rencontres de ces épreuves sont fixés comme suit:

- Rencontres se déroulant dans le Bas-Rhin :

- Masculins: Promotion d'Excellence - Promotion d'Honneur - Division II - Cadets – Benjamins
- Féminines: Honneur - Cadettes – Benjamins

- Rencontres se déroulant dans le Haut-Rhin :

- Masculins Excellence - Honneur - Division I - Minimes – Poussins
- Féminines: Promotion d'Excellence - Minimes - Poussines.

H) TOURNOIS ET EPREUVES ORGANISES PAR LES ASSOCIATIONS

La demande d'autorisation, accompagnée du projet de règlement en double exemplaire, est à transmettre 45 jours avant la date de l'épreuve à

M. Bernard KUHN - 20, rue de l'Ardèche - 68270 WITTENHEIM

et ceci quelle que soit la nature de la compétition.

N.B. : *le numéro d'homologation, communiqué par le responsable de la CDTT, doit obligatoirement être mentionné sur les invitations transmises aux associations.*

Les associations non affiliées à la FFTT et qui envisagent d'inviter des joueurs et joueuses licenciés à cette fédération, doivent solliciter une autorisation auprès de la FFTT.

Les résultats complets des épreuves ainsi qu'un relevé des performances réalisées par les participants sont à transmettre à M. Bernard KUHN, dans les 15 jours qui suivent l'épreuve.

I) DROITS D'ENGAGEMENT - AMENDES - CAUTIONNEMENT - DROITS D'APPEL - INDEMNITES

1. Droits d'engagement

1.1 Compétitions par équipes (droit fixe et ceci quel que soit le nombre d'équipes).

DIVISIONS

Toutes catégories, Excellence, Promotion d'Excellence, Honneur	25€
Promotion d'Honneur, Division I	20€
Division II et associations ne participant qu'au championnat des Jeunes	15€
Associations ne participant qu'aux compétitions individuelles	10€

1.2 Epreuves de coupe

Seniors (messieurs et dames) et Vétérans	par équipe : 8€
Jeunes	par équipe : 5€

1.3 Championnats individuels

Simple Seniors et Vétérans	par joueur(se): 5€
Simple Jeunes	par joueur(se): 3€

2. Amendes concernant les compétitions

2.1 Forfait simple (FS) et forfait général (FG)

	FS	FG
Championnat par équipes échelon départemental	16€	32€
Championnat par équipes seniors autres divisions	10€	20€
Championnat par équipes jeunes	5€	10€
Epreuves de coupe réservées aux seniors	-	8€
Epreuves de coupe réservées aux jeunes	-	3€
Finales régionales ou départementales par équipes	-	48€
Finales départementales d'une épreuve de coupe	-	48€
Finales régionales d'une épreuve de coupe	-	48€

2.2 Feuilles de match

Transmission tardive aux compétitions régionales ou départementales	8€
Transmission tardive aux autres compétitions	5€
Feuilles de match mal remplies	5€

2.3 Absence lors des épreuves individuelles (joueurs(ses) qualifiés(ées))

Non-participation aux individuels départementaux	5€
Non-participation aux individuels régionaux	10€

2.4 Licence non présentée

Pour toutes les épreuves et par licence manquante	3€
---	----

2.5 Usurpation d'identité

100€

3. Amendes concernant les tournois	
Organisation d'un tournoi non autorisé	32€
Transmission tardive de la demande d'autorisation	8€
Défaut de juge-arbitre	8€

4. Autres amendes	
Association non représentée à l'assemblée générale départementale	32€
Défaut d'arbitre (association ayant plus d'une saison d'activité)	8€
Défaut de cadre technique (association dont une ou plusieurs équipes évoluent au niveau départemental)	16€
Transmission tardive du questionnaire d'engagement pour la saison en cours	16€
Non transmission du classement FFTT	16€
Au 2 ^{ème} rappel d'un décompte par la trésorière	5€

5. Cautionnement pour réserves et droits d'appel

Les appels en Commission Fédérale et Comité Directeur de la Fédération ne donnent plus lieu à perception de droits, conformément au règlement disciplinaire fédéral.

6. Indemnisation du corps arbitral et des cadres techniques

Juge-arbitre (par épreuve)	30€
Arbitre (par épreuve)	15€
Responsable de stage (par journée)	30€
Cadre technique diplômé encadrant un stage (par journée)	15€

J) DOUBLE LICENCIATION

1. Il est rappelé que les clubs concernés doivent compléter **annuellement** un imprimé spécial « double licence » et le retourner **avant 01.11.2017** à M. Bernard KUHN. Cette date étant également la **limite de validation d'une licence pour un joueur « double licencié »**.

2. **Dispositions applicables dans le Haut-Rhin pour le championnat par équipes** Suite à la décision prise lors de l'Assemblée Départementale 2002, **aucune limitation** ne sera faite sur le nombre de joueurs **double-licencié provenant de la LATT** participant dans une équipe de 6, 4 ou 3 joueurs.

L) MODIFICATIONS ET PRECISIONS DU REGLEMENT TECHNIQUE

RAPPEL DE LA REGLE DES REPORTS DE MATCH

Les équipes auront la possibilité de reporter les rencontres du championnat à condition de transmettre au responsable chargé de l'enregistrement des résultats de la division un accord des 2 capitaines d'équipes avant la date prévue au calendrier et que cette rencontre ait lieu au plus tard avant la 2^{ème} journée de championnat suivante.

Par exemple, une rencontre de la journée 3 devra être jouée avant la journée 5.

Par ailleurs, il est rappelé que seuls les joueurs licenciés à la date initiale de la rencontre peuvent y participer.

RAPPEL DE LA GRILLE DE CONCORDANCE ENTRE LES CLASSEMENTS

F F T T		F S C F	
NOUVELLE GRILLE DES CLASSEMENTS			
Nouveaux classements	Messieurs – Dames points	Messieurs classements	DAMES Classements
20	2000 et +	N° - 15	N° - 0 D
19	1900 – 1999	20	N° - 5 D
18	1800 – 1899	25	N° - 10 D
17	1700 – 1799	30	N° - 15 D
16	1600 – 1699	35	20 D
15	1500 – 1599	40	25 D
14	1400 – 1499	45	30 D
13	1300 – 1399	50	35 D
12	1200 – 1299	55	40 D
11	1100 – 1199	60	45 D
10	1000 – 1099	65	50 D
9	900 – 999	70	55 D
8	800 – 899	75	60 D
7	700 – 799	80	65 D
6	650 – 699	85	70 D
6	600 - 649	90	75 D
5	575- 599	NC	80 D
5	550- 574	NC	85 D
5	525- 549	NC	90 D
5	500- 524	NC	NC D